

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2026-25
portant approbation du devis
de la SAS LAURENT MONTAGE LEVAGE pour la réfection de la
couverture de la caserne des pompiers d'Auzances**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2026-28 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 21 Mars 2026, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de refaire la couverture du centre de secours
d'Auzances,
Considérant l'inscription de ces travaux au budget primitif 2026 de la
commune d'Auzances, en section d'investissement – opération n° 208
Caserne de Pompiers,
Vu le devis de la SAS LAURENT MONTAGE LEVAGE qui s'élève à
41 250, 00 € HT – 49 500, 00 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis de la SAS LAURENT MONTAGE LEVAGE – 7 La
Côte Ribière – 23200 AUBUSSON - est accepté pour un montant de
41 250, 00 € HT – 49 500, 00 € TTC, pour la réfection de la couverture
de la caserne des pompiers d'Auzances.

Auzances, le 12 Août 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON

